

Le 23 décembre 2021

PAR SDE ET PAR COURRIEL

M^e Adina Georgescu
Ligne directe : 514.871.5494
acgeorgescu@millerthomson.com

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria - Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET : 11^{ème} Demande amendée pour la fermeture réglementaire des livres de Gazifère Inc. pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, demande d'approbation du plan d'approvisionnement et demandes de modification des tarifs de Gazifère Inc. à compter du 1er janvier 2021 et du 1er janvier 2022 (ci-après la « Demande »)
Dossier de la Régie : R-4122-2020 (Phase 5)
Notre dossier : 111216.0114

Chère consœur,

En prévision de l'audience prévue du 18 au 20 janvier 2022 dans le cadre de la phase 5 du présent dossier, Gazifère souhaite informer la Régie qu'une entente de principe (Term Sheet) est intervenue entre Gazifère et un producteur de gaz naturel renouvelable (ci-après « **GNR** ») aux fins de son approvisionnement pour les années 2022 et suivantes.

Depuis le dépôt de sa preuve relative à la phase 5, Gazifère a poursuivi ses efforts pour identifier une source d'approvisionnement en GNR qui serait disponible à un coût compétitif. L'opportunité qui s'offre maintenant à elle permettrait non seulement au distributeur de respecter son obligation réglementaire pour la livraison de GNR pour l'année 2022, mais lui permettrait également de continuer à vendre du GNR à sa clientèle à un prix concurrentiel, favorisant ainsi l'adhésion de clients volontaires et la promotion des avantages liés à cette source d'énergie renouvelable.

La période des Fêtes étant sur le point de débiter, Gazifère prévoit amender sa Demande relative à la phase 5, au plus tard le 10 janvier 2022, afin notamment de demander à la Régie d'approuver les termes du contrat à intervenir avec le producteur de GNR susmentionné.

Comme il ne reste que quelques semaines avant l'audience relative à la phase 5 du présent dossier, Gazifère souhaitait informer la Régie et les intervenants, dès à présent, de ces derniers développements.

Par ailleurs, suite à la réception de la demande de renseignements no. 15 de la Régie le 20 décembre dernier, Gazifère a communiqué avec les personnes-ressources chez Gazifère et Enbridge Gas Inc. appelées à traiter cette demande afin d'évaluer le temps qui serait requis à cet effet. En raison de la période des Fêtes et de diverses dates butoirs qui devront être respectées par Gazifère dans les premiers jours du mois de janvier 2022, notamment eu égard à la fin

d'année financière de Gazifère, cette dernière ne sera pas en mesure d'effectuer le travail nécessaire pour répondre à la demande de renseignements no. 15 avant la semaine du 10 janvier. Elle demande donc à la Régie de lui accorder un délai additionnel jusqu'au 13 janvier 2022, à 12h, pour déposer ses réponses à cette demande de renseignements.

Veuillez agréer, chère consoeur, l'assurance de nos meilleurs sentiments.

MILLER THOMSON SENCRL

(s) Adina Georgescu

Adina Georgescu

ACG/

c.c. (par courriel seulement)

Me Pierre-Olivier Charlebois (FCEI)
Me Steve Cadrin (ACEF de l'Outaouais)
Me Dominique Neuman (S.É.-AQLPA)
Me Geneviève Paquet (GRAME)